



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France

**SODECAL AUDIT**

**S.A.R.L. SODECAL AUDIT**  
449, avenue du Danemark  
  
82000 Montauban  
France

**FIDAUDIT**

**FIDAUDIT – Membre du réseau FIDUCIAL**  
41, rue du Capitaine Guynemer  
  
92925 La Défense cedex  
France

**Figeac Aéro S.A.**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015  
Figeac Aéro S.A.  
Z.I. de l'Aiguille - 46100 Figeac  
*Ce rapport contient 78 pages*  
Référence : JML - 153.129 RCC

## **Figeac Aéro S.A.**

Siège social : Z.I. de l'Aiguille - 46100 Figeac  
Capital social : €. 3.328.434,72

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Figeac Aéro S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les notes annexes aux comptes consolidés exposent les modalités d'enregistrement des instruments de couverture (paragraphe 3.18 et 22) et des frais de développement (paragraphe 3.11 et 6.1). Dans le cadre de l'appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes annexes aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Le groupe constate par ailleurs les résultats sur les contrats de construction en utilisant la méthode de l'avancement selon les modalités décrites dans la note annexe 3.15 aux comptes consolidés. Les résultats sur les contrats de construction sont déterminés sur la base d'estimations, concernant notamment les hypothèses industrielles et les taux de change, réalisées sous le contrôle du Conseil d'administration. Le cas échéant, les résultats prévisionnels négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, comme indiqué en note annexe 7.2 aux comptes consolidés, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par le groupe, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par le Conseil d'administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

***Figeac Aéro S.A.***  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les*  
*comptes consolidés*  
*11 septembre 2015*

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé d'établir l'attestation relative à la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.


Les commissaires aux comptes,

Labège, Montauban et La Défense, le 11 septembre 2015

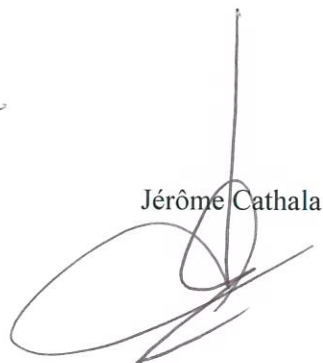
KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

S.A.R.L. SODECAL AUDIT


FIDAUDIT  
*Membre du réseau FIDUCIAL*



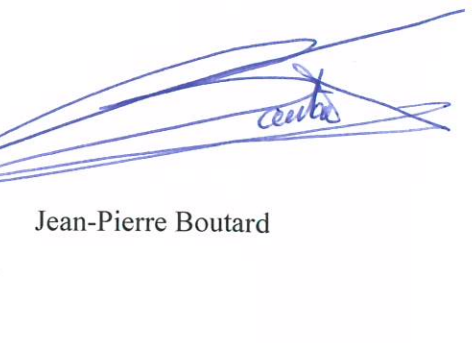
Jean-Marc Laborie  
*Associé*



Jérôme Cathala



Anne-Laure Destruel  
*Gérante de la S.A.R.L.*



Jean-Pierre Boutard